

En juin, cherchons les chauves-souris !

Les chauve-souris sont des espèces menacées et à ce titre, protégées. Elles sont présentes à Bois-le-Roi mais nous avons besoin d'améliorer nos connaissances à leurs sujets. Pour cela, vous pouvez participer aux inventaires de l'Atlas de la Biodiversité de Bois-le-Roi.



Après l'hibernation (voir [Enquête 1 : Avis de recherche chauves-souris !](#)), les chauves-souris regagnent progressivement leur gîte d'été qui va vite se transformer en pouponnière : une colonie de mise bas se forme. Les femelles se regroupent afin d'élever ensemble les jeunes de l'année. Ces colonies peuvent s'installer dans des combles chez les particuliers. A la tombée de la nuit, de nombreux individus sont observés en vol.

Les chauves-souris sont principalement insectivores, consommant moustiques et autres insectes. Elles sont donc un régulateur naturel des insectes, actives de nuit lorsque les hirondelles se couchent.

Bien loin des tailles impressionnantes des chauves-souris tropicales, les chauves-souris locales sont beaucoup plus petites. La plus grosse chauve-souris de notre région pèse 40g, tandis que la pipistrelle commune seulement 4g.

En Île-de-France, la part d'espèces menacées est trois fois supérieure par rapport à l'échelle nationale : la disparition et fragmentation de leurs habitats, la diminution de leurs ressources de nourriture (des insectes majoritairement), la pollution lumineuse, la perte de gîtes d'hibernation ou de reproduction, mais aussi la prédation par les chats domestiques, sont autant de menaces qu'il faut prendre en compte. C'est pourquoi toutes les chauves souris sont protégées en France.

Vous avez de nombreuses chauves-souris en vol à proximité de votre habitation l'été ? Vous entendez des cris aigus venant des combles comme [ceux-ci](#) ? Vous suspectez la présence de chauves-souris chez vous ?

Il ne faut pas déranger les colonies de reproduction. Elles regroupent uniquement des femelles et des jeunes (1 par an). Or les jeunes sont non volants et le dérangement risquerait de provoquer leur abandon et leur mort.

En revanche, la **pose d'un enregistreur à ultrasons** en extérieur peut être envisagé sur plusieurs nuits afin d'avoir une idée de la fréquentation du site par les chauves-souris ! Si vous le permettez, un naturaliste de Seine-et-Marne environnement pourra venir poser cet enregistreur pour étudier l'activité des chauves-souris. La découverte d'une colonie de reproduction est toujours intéressante dans un cadre de protection de l'espèce.

Vous pourrez transmettre vos observations dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale mis en place sur votre commune à l'adresse mail dédiée : ABC@seme-id77.fr. En envoyant : la date de l'observation, le nombre d'individus estimé, le nom et le lieu (si possible l'adresse). Pour les plus audacieux directement sur la base de données naturaliste Cettia Île-de-France (<https://cettia-idf.fr/>). Chacune des observations servira à améliorer les connaissances de votre commune !

Attention, si elles vous dérangent soyez patient : attendez qu'elles quittent leur gîte à la fin de l'été (les jeunes seront alors volant) pour intervenir en prenant conseil auprès de naturalistes et surtout, pensez à leur offrir un nouveau gîte pour qu'elles continuent à exercer leur bienfait.

PS : le guano de chauve souris est un excellent engrais naturel qu'il faut d'ailleurs diluer tellement il est concentré.